RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00527
Numéro SIREN : 413 667 155
Nom ou dénomination : ABCYTEL

Ce dépôt a été enregistré le 14/11/2019 sous le numéro de dépôt 8291

EXTRAIT des Minutes du Greffe du Tribunal de Commerce d'Orléans
Département du Loiret

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLEANS
ARRIVÉE
30 OCT. 2019
GREFFE
SECRETARIAT DU PRESIDENT
D/2019/7220

A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLEANS

REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE (ARTICLE 874 ET 875 DU CPC)

Madame Valérie FERRAND, née le 8 février 1974 à ORLEANS (45), de nationalité française, demeurant 54 rue Saint-Euverte - 45000 ORLEANS

A L'HONNEUR DE VOUS PRESENTER LA REQUETE SUIVANTE :

Monsieur Olivier De BACON, né le 24 octobre 1974 à ORLEANS (Loiret), est décédé brutalement le 16 avril 2019 à PUNTA CANA (République Dominicaine).

Monsieur Olivier De BACON était gérant et associé majoritaire de la SARL ABCYTEL, société de prestations de services en informatique (413 667 255 RCS ORLEANS).

Monsieur Olivier De BACON était également gérant et associé unique de la société DB CONSEILS, société de gestion d'entreprise (501 553 051 RCS ORLEANS).

Monsieur Olivier De BACON avait conclu un pacte civil de solidarité avec la requérante, Madame Valérie FERRAND, reçu par maître Yvan LOUESSARD, notaire à ORLEANS.

Monsieur Olivier De BACON et Madame Valérie FERRAND ont eu un enfant, Louis, mineur à ce jour.

Le décès de Monsieur Olivier De BACON allait de porter atteinte au fonctionnement des sociétés ABCYTEL et DB CONSEILS et pouvait conduire ces sociétés au dépôt de bilan.

Afin d'éviter cela, la requérante a sollicité sa nomination en qualité d'administrateur provisoire des deux sociétés avec mandat général de gestion lui permettant d'assumer l'ensemble des fonctions d'administration courante, dans l'attente de la désignation d'un nouveau gérant par l'assemblée générale desdites sociétés.

Aux termes d'une ordonnance en date du 21 mai 2019, Monsieur le Président du Tribunal de commerce a fait droit à la demande de la requérante en la nommant administrateur provisoire. (**Pièce n°1**).

Par ailleurs, il est rappelé qu'aux termes de l'article 493 du CPC, l'ordonnance du requérant peut être prononcée « *dans le cas où le requérant est fondé à ne pas appeler de partie adverse* ».

Or, en l'espèce, Monsieur BERGERE, associé de la société ABCYTEL, s'est désintéressé de sa gestion depuis de nombreuses années et n'a jamais répondu aux courriers ou convocations qui lui ont été adressés par le passés comme cela vous avait été justifié dans la requête en nomination de Madame Valérie FERRAND (pour mémoire il s'agissait de la pièce N°17).

Les mandats de Madame Valérie FERRAND expirent fin novembre.

Depuis sa nomination en qualité d'administrateur provisoire, les deux sociétés poursuivent leur activité normalement.

Aucun salarié n'a démissionné ni n'a été licencié.

Les sociétés sont à jour de toutes taxes, impôts et charges sociales.

L'activité est correcte. A noter que sur la société ABCYTEL, le chiffre d'affaires a baissé mais que c'est suite à de l'arrêt l'activité de vente de matériels à une société dans laquelle Monsieur Olivier De BACON était associé (la société IT-SIS). Cette activité ne générait qu'une marge particulièrement faible et cela n'entame donc pas la pérennité de la société ABCYTEL.

Ceci exposé et comme indiqué ci-dessus, Monsieur Olivier De BACON et Madame Valérie FERRAND on eu ensemble un enfant qui est à ce jour mineur. Aussi, il est nécessaire d'obtenir d'un juge des tutelles, administrateur légal, l'accord concernant la succession au nom de cet enfant.

Or à ce jour, aucune ordonnance n'a encore été rendue et en conséquence le règlement de la succession ne peut pas être poursuivi.

La succession n'étant établie, les héritiers ne sont pas encore connus et par voie de conséquence les éventuels nouveaux associés des sociétés ABCYTEL et DB CONSEILS. Il n'est également pas possible de réunir l'assemblée générale devant nommer le nouveau gérant sur chacune desdites sociétés.

Aussi, il a apparaît nécessaire que Madame Valérie FERRAND poursuive son mandat d'administrateur provisoire des sociétés ABCYTEL et DB CONSEILS.

Faute d'une prolongation de sa mission, la santé des deux sociétés se dégraderait gravement et immédiatement (impossibilité de faire les achats nécessaires, d'effectuer les règlements des salaires et des fournisseurs, etc.).

Cela serait préjudiciable non seulement aux salariés des sociétés mais aussi aux héritiers de Monsieur Olivier De BACON.

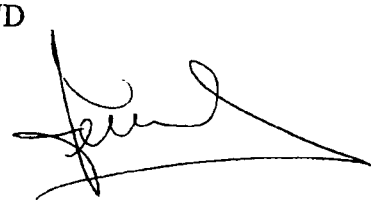
Ceci serait d'autant plus regrettable que des discussions en cours permettent de penser qu'une cession des sociétés serait envisageable une fois la succession établie.

C'est pourquoi Madame Valérie FERRAND à l'honneur de solliciter une prolongation de ses mandats d'Administrateur Provisoire de chacune des sociétés pour une période de 6 mois avec mandat général de gestion pour lui permettre d'assumer l'ensemble des fonctions d'administration courante, dans l'attente de la désignation d'un nouveau gérant par l'assemblée générale desdites sociétés.

ET CE SERA JUSTICE

Présentée le 30/10/2019

Madame Valérie FERRAND



EXTRAIT des Minutes du Greffe du Tribunal de Commerce d'Orléans
Département du Loiret

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLÉANS
44, rue de la Bretonnerie - BP 92015 45010 Orleans Cedex 1
Tél : 02 38 78 07 07 - www.greffe-tc-orleans.fr - www.infogreffe.fr

N° ROLE : 2019 5652

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

05 NOV. 2019

N° SOUS REPERTOIRE
2019 OP 679

ORDONNANCE

Nous **Patrice LABBE**, Président du Tribunal de Commerce d'Orléans
Assisté de **Pascal DANIEL**, Greffier en Chef ;

Vu la requête qui précède,

Vu notre ordonnance en date du 21 mai 2019 désignant Madame Valérie FERRAND 54 rue Sainte Euverte 45000 Orléans en qualité d'administrateur provisoire de SARL ABCYTEL, 2 rue des Hêtres 45400 Fleury les Aubrais - RCS Orléans 413 667 155 501 et de SARL DB CONSEILS 2 rue Hêtres 45400 Fleury les Aubrais - RCS Orléans 501 553 051.

Attendu qu'il convient en l'état de proroger la mission de l'administrateur provisoire de SARL ABCYTEL, 2 rue des Hêtres 45400 Fleury les Aubrais - RCS Orléans 413 667 155 501 et de SARL DB CONSEILS 2 rue Hêtres 45400 Fleury les Aubrais - RCS Orléans 501 553 051.muni des pleins pouvoir de direction et de gestion de l'entreprise.

PAR CES MOTIFS :

Prolongeons la mission de Madame Valérie FERRAND 54 rue Sainte Euverte 45000 Orléans aux fonctions d'administrateur provisoire de SARL ABCYTEL, 2 rue des Hêtres 45400 Fleury les Aubrais - RCS Orléans 413 667 155 501 et de SARL DB CONSEILS 2 rue Hêtres 45400 Fleury les Aubrais - RCS Orléans 501 553 051 pour une nouvelle période de 6 mois à compter du 21 novembre 2019 expirant le 21 mai 2020 ;

Enjoignons à l'administrateur provisoire d'effectuer les formalités de la prorogation de sa mission au Registre du Commerce et des Sociétés.

Disons que la présente décision fera l'objet d'un dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés d'Orléans par les soins de Monsieur le Greffier en Chef.

Disons que la présente décision sera notifiée par L.R.A.R. à :

- SARL ABCYTEL, 2 rue des Hêtres 45400 Fleury les Aubrais
- SARL DB CONSEILS 2 rue Hêtres 45400 Fleury les Aubrais

Disons que l'administrateur provisoire sera avisé de la prorogation de sa mission par L.R.A.R.

Mettons les dépens de la présente ordonnance taxés et liquidés à la somme de 59.22 euros à la charge solidaire de SARL ABCYTEL et SARL DB CONSEILS.

Orléans, le 5 novembre 2019

Le Greffier **Le Président**

POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLÉANS (Loiret)